



COMPTES 2020

Bilan et compte de résultat arrêtés au
31/12/20

Certifiés par Monsieur Bruno Llinas, Commissaire aux Comptes
(515 Avenue de la Tramontane 13600 La Ciotat)

La Présidente

Huguette BONOMI

Le Trésorier

Serge PIZZO

La secrétaire

Margaux CAPEL

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311219
Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles	11 439,01	11 439,01		
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil	11 439,01	11 439,01		
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles	297 985,58	290 043,34	7 942,24	31 793,10
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil	160 713,23	134 230,70	26 482,53	35 979,88
Autres immob. corporelles	137 272,35	155 812,64	-18 540,29	-4 186,78
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	565,11		565,11	306,00
Autres immobilisations financières	565,11		565,11	306,00
TOTAL II	309 989,70	301 482,35	8 507,35	32 099,10
Stocks et en-cours				
Avances & acomptes versés/com.				
Avances & acomptes versés/com.				
Créances	619 805,72		619 805,72	389 413,94
Clients et comptes rattachés	130 801,20		130 801,20	134 570,72
Autres créances	489 004,52		489 004,52	254 843,22
Divers	114 664,87		114 664,87	771,96
Disponibilités	114 664,87		114 664,87	771,96
Charges constatées d'avance	3 969,70		3 969,70	7 355,93
Charges constatées d'avance	3 969,70		3 969,70	7 355,93
TOTAL III	738 440,29		738 440,29	397 541,83
TOTAL GENERAL (I à VI)	1 048 429,99	301 482,35	746 947,64	429 640,93

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311219
Capital social ou individuel				
Réserves				
Report à nouveau			-122 595,91	-141 725,80
Report à nouveau			-122 595,91	-141 725,80
Résultat de l'exercice			6 314,61	19 129,89
Résultat de l'exercice			6 314,61	19 129,89
Subventions d'investissement			47 790,64	14 574,03
Subventions d'investissement			47 790,64	14 574,03
Apport avec droit de reprise			95 000,00	110 000,00
Apports associatifs			95 000,00	110 000,00
TOTAL (I)			26 509,34	1 978,12
Produits émissions titres particip.				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Provisions pour charges				
Fonds dédiés sur subventions			83 515,00	106 950,00
Fonds dédiés			83 515,00	106 950,00
TOTAL (III)			83 515,00	106 950,00
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			100 000,00	27 974,09
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			100 000,00	27 974,09
Emprunts et dettes financ. divers				
Avanc. & acptes reçus/com en cours				5 902,75
Av. & ac. reçus s/com. en cours				5 902,75
Dettes fourniss. & cptes rattachés			35 705,14	36 496,49
Dettes fourniss. & cptes rattachés			35 705,14	36 496,49
Dettes fiscales et sociales			107 421,46	98 322,48
Dettes fiscales et sociales			107 421,46	98 322,48
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				

LES TETES DE L'ART

29 RUE TOUSSAINT

13003 MARSEILLE

Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 40510316900042

NAF (APE) 9001Z

N° Identifiant

Période du 01/01/20

au 31/12/20

Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 30 Comptabilité i7 8.01

Date de tirage 20/05/21

à 16:53:35

Page :

3

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311219
Autres dettes			9 257,70	493,00
Autres dettes			9 257,70	493,00
Produits constatés d'avance			384 539,00	151 524,00
Produits constatés d'avance			384 539,00	151 524,00
TOTAL (IV)			636 923,30	320 712,81
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)			746 947,64	429 640,93

Détail des postes			Au 311220	Au 311219
CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice /tiers			88 070,55	163 869,95
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks Mat./approv.				
Autres achats et charges externes			88 070,55	163 869,95
Impôts, taxes et vers. assimilés			12 998,22	15 728,41
Impôts, taxes et vers/ assimilés			12 998,22	15 728,41
Charges du personnel			342 808,69	467 746,08
Salaires et traitements			309 064,82	364 714,22
Charges sociales			33 743,87	103 031,86
Dotations aux amortis. & provisions			20 395,24	41 819,91
Amort. sur immobilisations			20 395,24	41 819,91
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges				
Autres charges			59,96	13 917,42
Autres charges			59,96	13 917,42
TOTAL I			464 332,66	703 081,77
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)			4 500,00	
Quotes-parts résultats/op comm.			4 500,00	
CHARGES FINANCIERES (III)			758,44	1 133,54
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			758,44	1 133,54
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			17 389,05	5 762,33
Sur opérations de gestion			11 518,77	5 659,07
Sur opérations en capital			5 870,28	103,26
Dotations aux amort. & provis.				
ENGAGEMENTS A REALISER			78 515,00	106 950,00
Fonds dédiés			78 515,00	106 950,00
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
Impôts sur les bénéfices				
Solde créditeur			6 314,61	19 129,89
Bénéfice			6 314,61	19 129,89
TOTAL GENERAL (CHARGES)			571 809,76	836 057,53

Détail des postes			Au 311220	Au 311219
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)			148 815,77	439 275,70
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)			148 815,77	439 275,70
Autres produits d'exploitation (B)			306 030,14	326 886,61
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			265 429,42	277 857,40
Reprise /prov. & transferts charge				
Autres produits			40 600,72	49 029,21
TOTAL (A+B)			454 845,91	766 162,31
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)			4 500,00	
Quotes parts résultat/op. comm.			4 500,00	
PRODUITS FINANCIERS (III)			11,26	10,06
De participations			11,26	10,06
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.				
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			10 502,59	2 705,16
Sur opérations de gestion			168,58	741,80
Sur opér. de capital, cess. actifs			7 490,00	
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf.de charges			2 844,01	1 963,36
ENGAGEMENTS A REALISER			101 950,00	67 180,00
Reprises sur fonds dédiés			101 950,00	67 180,00
Solde débiteur				
Perte				
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			571 809,76	836 057,53
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE				
Répartition des charges			-12 720,00	-35 515,00
Répartition des ressources			12 720,00	35 515,00
TOTAL GENERAL			571 809,76	836 057,53

**LES TETES DE L'ART
29 RUE TOUSSAINT
13003 MARSEILLE**

ANNEXE 2020

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Permanence des méthodes

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

ANNEXE 1 : Evaluation des immobilisations corporelles
Etat des immobilisations
Etat des amortissements

ANNEXE 2 : Evaluation des Provisions
Etat des provisions pour fonds dédiés et risques et charges
Portefeuille des Valeurs Mobilières de Placement

ANNEXE 3 : Etat des échéances des créances et des dettes
Charges à payer & Produits à recevoir
Charges & Produits constatés d'avance

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE 4 : Rémunération des dirigeants
Valorisation des contributions volontaires
Honoraires des commissaires aux comptes

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES

L'association « Les Têtes de l'Art » a pour vocation de construire, de promouvoir l'accès à la culture pour et avec tous. Cette vocation se traduit, dans l'esprit de l'économie sociale et solidaire, par la mise en œuvre :

- D'actions de médiation, de création et de diffusion artistique intégrant une démarche participative.
- D'outils de mutualisation, d'accompagnement, d'information, de formation et d'animation de réseau.

Installée depuis 2001 au Comptoir de la Victorine dans le quartier de la Belle de Mai à Marseille, l'association développe des projets et services à destination des artistes, des associations d'éducation populaire, des opérateurs culturels, des structures publiques, avec pour volonté :

- d'aider sans assister,
- de rendre les bénéficiaires acteurs de leur projet,
- de privilégier une action de proximité,
- de conjuguer éthique associative et professionnalisme.

L'association est structurée autour de trois pôles d'activités : Projets artistiques participatifs, Accompagnement du tiers secteur culturel et Coopération internationale. Elle dispose pour cela d'une équipe de 12 salariés permanents, de volontaires en service civique, de stagiaires, d'artistes et intervenants associés et d'un réseau de partenaires locaux et internationaux.

En 2020, l'association a mis en œuvre 22 projets artistiques participatifs locaux, 8 projets de coopération internationale, a accompagné 46 opérateurs du tiers secteur culturels et 262 artistes et professionnels de la culture, a organisé une cinquantaine d'ateliers vidéo

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

- principe de prudence : la comptabilité est établie sur la base prudente pour éviter le risque de transfert sur des périodes à venir
- principe de la permanence des méthodes : il existe une cohérence des informations comptables au cours des périodes successives
- principe de la continuité d'exploitation : la comptabilité permet d'effectuer des
- principe d'intangibilité du bilan d'ouverture : le bilan d'ouverture de l'exercice comptable correspond au bilan de clôture avant répartition
- principe d'indépendance des exercices
- principe du coût historique : à leur date d'entrée dans le patrimoine, les biens acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition et ceux acquis à titre gratuit à leur valeur vénale
- principe de non-compensation : aucune compensation n'est effectuée entre les postes de l'actif et ceux du passif ou encore entre les postes de charges et ceux des produits
- principe d'importance relative : l'annexe présente les informations d'importance significative, nécessaires pour préciser le bilan et le compte de résultat

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE 1

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition

Pour les immobilisations amortissables, la valeur nette comptable à fin d'exercice correspond à la valeur actuelle à fin d'exercice, il n'y a pas de plus value ou moins value constatée.

Etat des immobilisations

	valeur brute 01/01/20	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Concessions brevets	11 439	0	0
Autres immob. Incorporelles	0	0	0
Installations générales	165 022	0	0
Matériel de transport	11 400	0	0
Matériel de bureau et informatique	47 374	0	2 415
Mobilier	11 228	0	0
Œuvre en espace public	76 255	0	0
TOTAL GENERAL	322 719	0	2 415

	Diminutions		valeur brute 31/12/20	Réévaluation d'origine
	Poste à Poste	Cessions		
Concessions brevets	0	0	11 439	11 439
Autres immob. Incorporelles	0	0	0	0
Installations générales	0	4 309	160 713	160 713
Matériel de transport	0	11 400	0	0
Matériel de bureau et informatique	0	0	49 789	49 789
Mobilier	0	0	11 228	11 228
Œuvre en espace public	0	0	76 255	76 255
TOTAL GENERAL	0	15 709	309 425	309 425

Etat des amortissements

Le processus de correction et de l'évaluation des actifs utilisé est la méthode de l'amortissement linéaire pour les biens de l'association sur une durée de 3 à 5 ans.

	Montant 01/01/20	Dotations	Diminution reprises	Montant 31/12/20
Concessions brevets	11 439			11 439
Autres immob. Incorporelles	0			0
Installations générales	152 351	9 497	4 309	157 539
Matériel de transport	4 027	1 502	5 530	0
Matériel de bureau et informatique	44 021	1 924	0	45 946
Mobilier	9 516	787	0	10 303
Œuvre en espace public	69 571	6 684	0	76 255
TOTAL GENERAL	290 926	20 395	9 839	301 482

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amort. Dégressifs	Amort. Exceptionnels	Amort. Dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immo. incorpo.	11 439				
Installations générales	157 539				
Matériel de transport	0				
Matériel de bureau et info.	56 249				
Œuvre en espace public	76 255				
TOTAL GENERAL	301 482	0	0	0	0

ANNEXE 2

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Evaluation des provisions

L'évolution des provisions pour risques et charges sur l'année 2019 concerne :
- La Reprise et la dotation des Fonds Dédiés de l'exercice.

Etat des provisions pour fonds dédiés et pour risques et charges

Provisions pour fonds dédiés	Montant 01/01/20	Augmentation dotation	Diminution reprise	Montant 31/12/20
Subvention Région - Atelier des Jeunes Citoyens de la Méd	42 000	0	42 000	0
Subvention Département - Vidéo journalisme 2019-2020	31 150	0	31 150	0
Subvention Etat - DGMIC	7 500	0	7 500	0
Subvention Vinci - J'irai bosser chez vous	8 000	0	8 000	0
Subvention ECF - Democracy needs imagination	5 000	5 000	5 000	5 000
Subvention DRAC - Ouvrez moi ta porte	4 000	0	4 000	0
Subvention DRAC - Journalistes en résidence	2 000	0	2 000	0
Subvention DRAC - Tu bloques	7 300	4 000	7 300	4 000
Subvention Département - Actions éducatives 2020-2021		39 960		39 960
Subvention DRDJSCS / Quartiers d'automne - Tous à la barre		6 900		6 900
Mécénat FONDATION France TV - Tous à la Barre		15 000		15 000
Mécénat TERRITOIRES SOLIDAIRES - Aclimed		4 655		4 655
Subvention Ville de Marseille - Boulègue		5 000		5 000
Subvention Ville de Marseille - Accompagnement		3 000		3 000
TOTAL	106 950	83 515	106 950	83 515

Provisions pour risques et charges	Montant 01/01/20	Augmentation dotation	Diminution reprise	Montant 31/12/20
Provisions pour risques et charges	7 356	3 970	7 356	3 970
TOTAL	7 356	3 970	7 356	3 970

Portefeuille des Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) ont été évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais bancaires). En cas de cession de titres de même nature, la méthode de valorisation des VMP est la méthode FIFO (First In First Out)
Dans le cas de moins value latente pour certaines valeurs, il est décidé de ne pas provisionner la dépréciation tant que la vente n'est pas effective.

	Date d'achat	Prix d'achat	cours au 31/12/20	plus ou moins value
				0
TOTAL VMP		-	-	0

ANNEXE 3**COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN****Etats des échéances de créances et de dettes**

Etat des créances	Montant brut	à 1 an	à plus 1 an
Clients et comptes rattachés	141 447	141 447	0
Fournisseurs débiteurs	0	0	0
Etat et comptes rattachés	489 005	266 105	222 900
Débiteurs divers	0	0	0
TOTAL	630 452	407 552	222 900

Etat des dettes	Montant brut	à 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans
Emprunts auprès etab.de crédit	100 000	0	100 000	0
Fournisseurs et comptes rattachés	46 351	46 351	0	0
Personnel et comptes rattachés	107 421	107 421	0	0
Etat et comptes rattachés	0	0	0	0
Créditeurs divers	9 257	9 257	0	0
TOTAL	263 029	163 029	100 000	0

Charges à payer & Produits à recevoir

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	6 491
Personnel congés payés	11 865
TOTAL	18 356

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Clients factures à établir	43 267
Fournisseurs RRR à obtenir	0
TOTAL	43 267

Charges & produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Sage	559
Leasing copieur CM-CIC	360
MAIF	3 051
TOTAL	3 970

Produits constatés d'avance	Montant
Subvention Union européenne - Inpact	276 900
Subvention Union européenne - Nemesis	11 836
Subvention Union européenne - Candiice	49 072
Subvention Union européenne - Mediactivism	41 831
Prestation AP-HM - Bref je suis Aspie	4 900
TOTAL	384 539

ANNEXE 4

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants

Toute association dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doit publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeant, bénévoles et salariés, ainsi que les avantages en nature,

Il n'y a au sein de notre association aucun cadre dirigeant salariés ou bénévoles percevant de rémunérations ou d'avantages en nature.

Contributions volontaires

Par décision du Conseil d'Administration en date du 18 mai 2020, l'association enregistre des contributions volontaires en nature

Mise à disposition de biens	12 720	Dons en nature	12 720
-----------------------------	--------	----------------	--------

Ces contributions volontaires en nature comprennent la valorisation de la mise à disposition du matériel du "Comptoir Audio&Visuel" utilisé pour les différents projets de l'association. Pour les comptabiliser, nous émettons des bons de commandes internes, les prix affichés sont ceux pratiqués par Le Comptoir Audio&Visuel lors des mises à disposition de matériel à des tiers.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 880 euros facturés au titre du contrôle légal des comptes.

Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste des Commissaires aux comptes
ZI ATHELIA IV
Le Forum Bât A
515 AVENUE DE LA TRAMONTANE
13600 LA CIOTAT

R A P P O R T
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

LES TETES DE L'ART
29 RUE TOUSSAINT
13003 MARSEILLE

EXERCICE : 01/01/2020 - 31/12/2020

Association Les Têtes de l'Art

Siège social : 29 rue Toussaint – 13003 Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association Les Têtes de l'Art

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Têtes de l'Art relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 17 mai 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre du complément d'informations relatif au bilan de l'annexe, il est précisé le montant de la dotation et de la reprise en fonds dédiés de l'exercice, ce qui démontre une étude de la corrélation entre les subventions obtenues et la consommation de celles-ci à la date de clôture de l'exercice.

Dans le cadre de ma mission, je me suis assuré que les éléments financiers présentés étaient conformes aux modalités de mise en œuvre et de financement de cette activité et qu'elles étaient bien conformes aux orientations définies par la direction de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du compte rendu financier et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents mis à la disposition des membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à La Ciotat, le 26 mai 2021



Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311219
Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles	11 439,01	11 439,01		
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil	11 439,01	11 439,01		
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles	297 985,58	290 043,34	7 942,24	31 793,10
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil	160 713,23	134 230,70	26 482,53	35 979,88
Autres immob. corporelles	137 272,35	155 812,64	-18 540,29	-4 186,78
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	565,11		565,11	306,00
Autres immobilisations financières	565,11		565,11	306,00
TOTAL II	309 989,70	301 482,35	8 507,35	32 099,10
Stocks et en-cours				
Avances & acomptes versés/com.				
Avances & acomptes versés/com.				
Créances	619 805,72		619 805,72	389 413,94
Clients et comptes rattachés	130 801,20		130 801,20	134 570,72
Autres créances	489 004,52		489 004,52	254 843,22
Divers	114 664,87		114 664,87	771,96
Disponibilités	114 664,87		114 664,87	771,96
Charges constatées d'avance	3 969,70		3 969,70	7 355,93
Charges constatées d'avance	3 969,70		3 969,70	7 355,93
TOTAL III	738 440,29		738 440,29	397 541,83
TOTAL GENERAL (I à VI)	1 048 429,99	301 482,35	746 947,64	429 640,93

LES TETES DE L'ART

Bilan passif

N° Siret 40510316900042

29 RUE TOUSSAINT

NAF (APE) 9001Z

13003 MARSEILLE

Document fin d'exercice

N° Identifiant

Période du 01/01/20

au 31/12/20

Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 30 Comptabilité i7 8.01

Date de tirage 20/05/21

à 16:53:35

Page :

2

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311219
Capital social ou individuel				
Réserves				
Report à nouveau			-122 595,91	-141 725,80
Report à nouveau			-122 595,91	-141 725,80
Résultat de l'exercice			6 314,61	19 129,89
Résultat de l'exercice			6 314,61	19 129,89
Subventions d'investissement			47 790,64	14 574,03
Subventions d'investissement			47 790,64	14 574,03
Apport avec droit de reprise			95 000,00	110 000,00
Apports associatifs			95 000,00	110 000,00
TOTAL (I)			26 509,34	1 978,12
Produits émissions titres particip.				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Provisions pour charges				
Fonds dédiés sur subventions			83 515,00	106 950,00
Fonds dédiés			83 515,00	106 950,00
TOTAL (III)			83 515,00	106 950,00
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			100 000,00	27 974,09
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			100 000,00	27 974,09
Emprunts et dettes financ. divers				
Avanc. & acptes reçus/com en cours				5 902,75
Av. & ac. reçus s/com. en cours				5 902,75
Dettes fourniss. & cptes rattachés			35 705,14	36 496,49
Dettes fourniss. & cptes rattachés			35 705,14	36 496,49
Dettes fiscales et sociales			107 421,46	98 322,48
Dettes fiscales et sociales			107 421,46	98 322,48
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				

LES TETES DE L'ART	Bilan passif	N° Siret 40510316900042
29 RUE TOUSSAINT		NAF (APE) 9001Z
13003 MARSEILLE	Document fin d'exercice	N° Identifiant
		Période du 01/01/20
		au 31/12/20
		Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 30 Comptabilité i7 8.01

Date de tirage 20/05/21

à 16:53:35

Page :

3

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311219
Autres dettes			9 257,70	493,00
Autres dettes			9 257,70	493,00
Produits constatés d'avance			384 539,00	151 524,00
Produits constatés d'avance			384 539,00	151 524,00
TOTAL (IV)			636 923,30	320 712,81
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)			746 947,64	429 640,93

LES TETES DE L'ART	Compte de résultat	N° Siret	40510316900042
29 RUE TOUSSAINT		NAF (APE)	9001Z
13003 MARSEILLE		N° Identifiant	
		Période du	01/01/20
	Document fin d'exercice	au	31/12/20
		Tenue de compte :	EURO

© Sage - Sage 30 Comptabilité i7 8.01

Date de tirage 20/05/21

à 16:53:36

Page :

1

Détail des postes			Au 311220	Au 311219
-------------------	--	--	-----------	-----------

CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice /tiers			88 070,55	163 869,95
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks Mat./approv.				
Autres achats et charges externes			88 070,55	163 869,95
Impôts, taxes et vers. assimilés			12 998,22	15 728,41
Impôts, taxes et vers/ assimilés			12 998,22	15 728,41
Charges du personnel			342 808,69	467 746,08
Salaires et traitements			309 064,82	364 714,22
Charges sociales			33 743,87	103 031,86
Dotations aux amortis. & provisions			20 395,24	41 819,91
Amort. sur immobilisations			20 395,24	41 819,91
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges				
Autres charges			59,96	13 917,42
Autres charges			59,96	13 917,42
TOTAL I			464 332,66	703 081,77
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)			4 500,00	
Quotes-parts résultats/op comm.			4 500,00	
CHARGES FINANCIERES (III)			758,44	1 133,54
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			758,44	1 133,54
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			17 389,05	5 762,33
Sur opérations de gestion			11 518,77	5 659,07
Sur opérations en capital			5 870,28	103,26
Dotations aux amort. & provis.				
ENGAGEMENTS A REALISER			78 515,00	106 950,00
Fonds dédiés			78 515,00	106 950,00
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
Impôts sur les bénéfices				
Solde créditeur			6 314,61	19 129,89
Bénéfice			6 314,61	19 129,89
TOTAL GENERAL (CHARGES)			571 809,76	836 057,53

LES TETES DE L'ART

Compte de résultat

N° Siret 40510316900042

29 RUE TOUSSAINT

NAF (APE) 9001Z

13003 MARSEILLE

Document fin d'exercice

N° Identifiant

Période du 01/01/20

au 31/12/20

Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 30 Comptabilité i7 8.01

Date de tirage 20/05/21

à 16:53:36

Page :

2

Détail des postes			Au 311220	Au 311219
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)			148 815,77	439 275,70
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)			148 815,77	439 275,70
Autres produits d'exploitation (B)			306 030,14	326 886,61
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			265 429,42	277 857,40
Reprise /prov. & transferts charge				
Autres produits			40 600,72	49 029,21
TOTAL (A+B)			454 845,91	766 162,31
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)			4 500,00	
Quotes parts résultat/op. comm.			4 500,00	
PRODUITS FINANCIERS (III)			11,26	10,06
De participations			11,26	10,06
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.				
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			10 502,59	2 705,16
Sur opérations de gestion			168,58	741,80
Sur opér. de capital, cess. actifs			7 490,00	
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf. de charges			2 844,01	1 963,36
ENGAGEMENTS A REALISER			101 950,00	67 180,00
Reprises sur fonds dédiés			101 950,00	67 180,00
Solde débiteur				
Perte				
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			571 809,76	836 057,53
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE				
Répartition des charges			-12 720,00	-35 515,00
Répartition des ressources			12 720,00	35 515,00
TOTAL GENERAL			571 809,76	836 057,53

**LES TETES DE L'ART
29 RUE TOUSSAINT
13003 MARSEILLE**

ANNEXE 2020

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Permanence des méthodes

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

ANNEXE 1 : Evaluation des immobilisations corporelles
Etat des immobilisations
Etat des amortissements

ANNEXE 2 : Evaluation des Provisions
Etat des provisions pour fonds dédiés et risques et charges
Portefeuille des Valeurs Mobilières de Placement

ANNEXE 3 : Etat des échéances des créances et des dettes
Charges à payer & Produits à recevoir
Charges & Produits constatés d'avance

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE 4 : Rémunération des dirigeants
Valorisation des contributions volontaires
Honoraires des commissaires aux comptes

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES

L'association « Les Têtes de l'Art » a pour vocation de construire, de promouvoir l'accès à la culture pour et avec tous. Cette vocation se traduit, dans l'esprit de l'économie sociale et solidaire, par la mise en œuvre :

- D'actions de médiation, de création et de diffusion artistique intégrant une démarche participative.
- D'outils de mutualisation, d'accompagnement, d'information, de formation et d'animation de réseau.

Installée depuis 2001 au Comptoir de la Victorine dans le quartier de la Belle de Mai à Marseille, l'association développe des projets et services à destination des artistes, des associations d'éducation populaire, des opérateurs culturels, des structures publiques, avec pour volonté :

- d'aider sans assister,
- de rendre les bénéficiaires acteurs de leur projet,
- de privilégier une action de proximité,
- de conjuguer éthique associative et professionnalisme.

L'association est structurée autour de trois pôles d'activités : Projets artistiques participatifs, Accompagnement du tiers secteur culturel et Coopération internationale. Elle dispose pour cela d'une équipe de 12 salariés permanents, de volontaires en service civique, de stagiaires, d'artistes et intervenants associés et d'un réseau de partenaires locaux et internationaux.

En 2020, l'association a mis en œuvre 22 projets artistiques participatifs locaux, 8 projets de coopération internationale, a

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

- principe de prudence : la comptabilité est établie sur la base prudente pour éviter le risque de transfert sur des périodes à venir
- principe de la permanence des méthodes : il existe une cohérence des informations comptables au cours des périodes successives
- principe de la continuité d'exploitation : la comptabilité permet d'effectuer des
- principe d'intangibilité du bilan d'ouverture : le bilan d'ouverture de l'exercice comptable correspond au bilan de clôture avant répartition
- principe d'indépendance des exercices
- principe du coût historique : à leur date d'entrée dans le patrimoine, les biens acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition et ceux acquis à titre gratuit à leur valeur vénale
- principe de non-compensation : aucune compensation n'est effectuée entre les postes de l'actif et ceux du passif ou encore entre les postes de charges et ceux des produits
- principe d'importance relative : l'annexe présente les informations d'importance significative, nécessaires pour préciser le bilan et le compte de résultat

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE 1

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition

Pour les immobilisations amortissables, la valeur nette comptable à fin d'exercice correspond à la valeur actuelle à fin d'exercice, il n'y a pas de plus value ou moins value constatée.

Etat des immobilisations

	valeur brute 01/01/20	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Concessions brevets	11 439	0	0
Autres immob. Incorporelles	0	0	0
Installations générales	165 022	0	0
Matériel de transport	11 400	0	0
Matériel de bureau et informatique	47 374	0	2 415
Mobilier	11 228	0	0
Œuvre en espace public	76 255	0	0
TOTAL GENERAL	322 719	0	2 415

	Diminutions		valeur brute 31/12/20	Réévaluation d'origine	Valeur
	Poste à Poste	Cessions			
Concessions brevets	0	0	11 439		11 439
Autres immob. Incorporelles	0	0	0		0
Installations générales	0	4 309	160 713		160 713
Matériel de transport	0	11 400	0		0
Matériel de bureau et informatique	0	0	49 789		49 789
Mobilier	0	0	11 228		11 228
Œuvre en espace public	0	0	76 255		76 255
TOTAL GENERAL	0	15 709	309 425		309 425

Etat des amortissements

Le processus de correction et de l'évaluation des actifs utilisé est la méthode de l'amortissement linéaire pour les biens de l'association sur une durée de 3 à 5 ans.

	Montant 01/01/20	Dotation	Diminution reprises	Montant 31/12/20
Concessions brevets	11 439			11 439
Autres immob. Incorporelles	0			0
Installations générales	152 351	9 497	4 309	157 539
Matériel de transport	4 027	1 502	5 530	0
Matériel de bureau et informatique	44 021	1 924	0	45 946
Mobilier	9 516	787	0	10 303
Œuvre en espace public	69 571	6 684	0	76 255
TOTAL GENERAL	290 926	20 395	9 839	301 482

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amort. Dégressifs	Amort. Exceptionnels	Amort. Dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immo. incorpo.	11 439				
Installations générales	157 539				
Matériel de transport	0				
Matériel de bureau et info.	56 249				
Œuvre en espace public	76 255				
TOTAL GENERAL	301 482	0	0	0	0

ANNEXE 2

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Evaluation des provisions

L'évolution des provisions pour risques et charges sur l'année 2019 concerne :
- La Reprise et la dotation des Fonds Dédiés de l'exercice.

Etat des provisions pour fonds dédiés et pour risques et charges

Provisions pour fonds dédiés	Montant 01/01/20	Augmentation dotation	Diminution reprise	Montant 31/12/20
Subvention Région - Atelier des Jeunes Citoyens de la Méd	42 000	0	42 000	0
Subvention Département - Vidéo journalisme 2019-2020	31 150	0	31 150	0
Subvention Etat - DGMIC	7 500	0	7 500	0
Subvention Vinci - J'irai bosser chez vous	8 000	0	8 000	0
Subvention ECF - Democracy needs imagination	5 000	5 000	5 000	5 000
Subvention DRAC - Ouvre moi ta porte	4 000	0	4 000	0
Subvention DRAC - Journalistes en résidence	2 000	0	2 000	0
Subvention DRAC - Tu blogues	7 300	4 000	7 300	4 000
Subvention Département - Actions éducatives 2020-2021		39 960		39 960
Subvention DRDJSCS / Quartiers d'automne - Tous à la barre		6 900		6 900
Mécénat FONDATION France TV - Tous à la Barre		15 000		15 000
Mécénat TERRITOIRES SOLIDAIRES - Aclimed		4 655		4 655
Subvention Ville de Marseille - Boulègue		5 000		5 000
Subvention Ville de Marseille - Accompagnement		3 000		3 000
TOTAL	106 950	83 515	106 950	83 515

Provisions pour risques et charges	Montant 01/01/20	Augmentation dotation	Diminution reprise	Montant 31/12/20
Provisions pour risques et charges	7 356	3 970	7 356	3 970
TOTAL	7 356	3 970	7 356	3 970

Portefeuille des Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) ont été évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais bancaires). En cas de cession de titres de même nature, la méthode de valorisation des VMP est la méthode FIFO (First In First Out)
Dans le cas de moins value latente pour certaines valeurs, il est décidé de ne pas provisionner la dépréciation tant que la vente n'est pas effective.

	Date d'achat	Prix d'achat	cours au 31/12/20	plus ou moins value
TOTAL VMP		-	-	0

ANNEXE 3

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etats des échéances de créances et de dettes

Etat des créances	Montant brut	à 1 an	à plus 1 an
Clients et comptes rattachés	141 447	141 447	0
Fournisseurs débiteurs	0	0	0
Etat et comptes rattachés	489 005	266 105	222 900
Débiteurs divers	0	0	0
TOTAL	630 452	407 552	222 900

Etat des dettes	Montant brut	à 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans
Emprunts auprès etab.de crédit	100 000	0	100 000	0
Fournisseurs et comptes rattachés	46 351	46 351	0	0
Personnel et comptes rattachés	107 421	107 421	0	0
Etat et comptes rattachés	0	0	0	0
Créditeurs divers	9 257	9 257	0	0
TOTAL	263 029	163 029	100 000	0

Charges à payer & Produits à recevoir

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	6 491
Personnel congés payés	11 865
TOTAL	18 356

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Clients factures à établir	43 267
Fournisseurs RRR à obtenir	0
TOTAL	43 267

Charges & produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Sage	559
Leasing copieur CM-CIC	360
MAIF	3 051
TOTAL	3 970

Produits constatés d'avance	Montant
Subvention Union européenne - Inpact	276 900
Subvention Union européenne - Nemesis	11 836
Subvention Union européenne - Candiice	49 072
Subvention Union européenne - Mediactivism	41 831
Prestation AP-HM - Bref je suis Aspie	4 900
TOTAL	384 539

ANNEXE 4

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants

Toute association dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doit publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeant, bénévoles et salariés, ainsi que les avantages en nature,

Il n'y a au sein de notre association aucun cadre dirigeant salariés ou bénévoles percevant de rémunérations ou d'avantages en nature.

Contributions volontaires

Par décision du Conseil d'Administration en date du 18 mai 2020, l'association enregistre des contributions volontaires en nature

Mise à disposition de biens	12 720	Dons en nature	12 720
-----------------------------	--------	----------------	--------

Ces contributions volontaires en nature comprennent la valorisation de la mise à disposition du matériel du "Comptoir Audio&Visuel" utilisé pour les différents projets de l'association. Pour les comptabiliser, nous émettons des bons de commandes internes, les prix affichés sont ceux pratiqués par Le Comptoir Audio&Visuel lors des mises à disposition de matériel à des tiers.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 880 euros facturés au titre du contrôle légal des comptes.

Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste des Commissaires aux comptes
ZI ATHELIA IV
Le Forum Bât A
515 AVENUE DE LA TRAMONTANE
13600 LA CIOTAT

R A P P O R T
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LES TETES DE L'ART
29 RUE TOUSSAINT
13003 MARSEILLE

EXERCICE : 01/01/2020 - 31/12/2020

Association Les Têtes de l'Art

Siège social : 29 rue Toussaint – 13003 Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association Les Têtes de l'Art

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il m'appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R.612-5 du Code de commerce.

Fait à La Ciotat, le 26 mai 2021



Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes